



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 4 novembre 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de deux bus hybrides**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de deux bus hybrides**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 15 décembre 2014 approuvant l'adhésion à la Centrale d'Achat de Transport Public ;

Vu la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu le budget annexe des transports 2019 ;

Considérant la délégation de service public des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 décembre 2012, l'engageant à renouveler son parc de véhicules ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia d'agir en faveur des énergies propres ;

Considérant que le projet d'acquisition de deux bus hybrides, en accord avec l'axe durable du plan d'actions ITI, est éligible au PO FEDER comme s'inscrivant dans l'axe 4, « accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone », et la priorité d'investissement 4e ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

-Le projet d'acquisition de deux bus hybrides ;

-Les demandes de financement au titre du PO FEDER 2014-2020 dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré de la CAB, et au titre de la dotation quinquennale 2020-2024 auprès de la Collectivité de Corse, et le plan de financement du projet d'acquisition de deux bus hybrides comme suit :

- **Dépenses :** 728 000 € HT
- **Recettes :**

PO FEDER 2014-2020 – Investissement Territorial Intégré	60 %	436 800 €
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale 2020-2024	20 %	145 600 €
Autofinancement CAB	20 %	145 600 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
le 14 NOV. 2019  
et publication ou notification  
du 14 NOV. 2019

La Directrice de l'Administration Générale



**LE PRESIDENT**

**François TATT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.